



juin 2008

association royale
des architectes de liège

ARALg

Prochaine assemblée générale :

le 3 juin 2008

**VISITE de la Cour de Justice des CE
& Philharmonie du Luxembourg**

le 6 juin 2008

LA GRENOUILLE

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'assemblée générale le

mardi 3 juin 2008 à 17.30 heures

qui se tiendra en nos locaux.

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du P.V. de l'assemblée générale du 6 mai 2008
- Radiation de membres
- Correspondance et communications
- Divers

Nous vous prions d'agréer, Cher Confrère, l'expression de nos salutations distinguées.

Luc HERZE, Président

COTISATIONS 2008 :

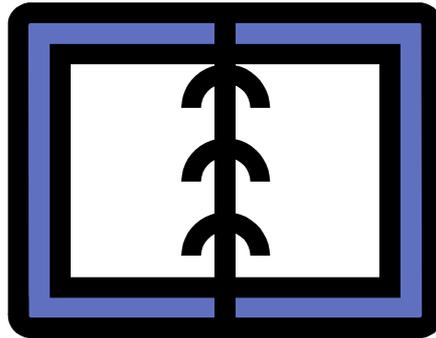
| | |
|--|-------|
| Membres effectifs : | 125 € |
| Membres aspirants : | 70 € |
| Membres pensionnés : | 70 € |
| Membres non indépendants : | 85 € |
| Membres stagiaires : | |
| 1 ^{ère} année inscription à l'ordre : | 15 € |
| 2 ^{ème} année : | 25 € |
| Parrainage : Réduction du montant de la cotisation de 12.5 € par membre parrainé effectivement inscrit à valoir sur la cotisation de 2009. | |

Cotisation au C.C.P. de l'ARALg : 000-0148741-40.

Note du secrétariat: l'accès au secrétariat se fait via le numéro de l'Association, qui est pour rappel 04/340.04.60.
Le numéro 04-342.57.00 est réservé aux permanents d'INFOR-ARCHITECTURE

ASSOCIATION ROYALE DES ARCHITECTES DE LIEGE

Quai des Ardennes, 12 – 4020 LIEGE
Tél. : 04-340.04.60 – Fax : 04-344.40.42



A VOS AGENDAS !

| | |
|-----------------------------|---|
| X 3 juin 2008 : | Assemblée générale |
| 6 juin 2008 : | Visite de la Cour de Justice des CE à Luxembourg |
| X 9 septembre 2008 : | Assemblée générale : ALIPLAST Aluminium system |
| 26 septembre 2008 : | Visite du centre d'excellence ALIPLAST Aluminium system |

**TALON D'INSCRIPTION – VISITE DU 06 JUIN – COUR DE JUSTICE
CHAUSSURES & CASQUE DE SECURITE OBLIGATOIRE.**

Nom, prénom :

Téléphone :

Je m'inscris à la visite de la COUR DE JUSTICE des Communautés Européennes et de la PHILHARMONIE du Luxembourg, le vendredi 06 Juin.

Inscription à envoyer par fax ou e-mail au secrétariat

Date :

Signature :

COUR DE JUSTICE des Communautés Européennes LUXEMBOURG - chantier de la 4^{ème} extension

VISITE du 06 juin 2008



En partenariat avec la firme CBR, l'ARALg, sur invitation du Confrère Christian Counson - coordinateur sécurité santé HBH S.A. - a le plaisir de vous inviter à la visite guidée du chantier de la COUR DE JUSTICE des Communautés européennes - plateau de Kirchberg Luxembourg.



INSCRIPTION OBLIGATOIRE.

Les visiteurs sont priés de se munir de leurs chaussures de sécurité et casque.

Lignes directrices du projet de l'architecte Dominique PERRAULT

<http://www.abp.public.lu/projets/execution/2006/cj4/index.html>



Le projet architectural conserve et conforte l'architecture de 1970-1972 par les architectes Conzemius, Jamagne et Van der Elst.

L'anneau enveloppe en transparence le Palais. Posée sur une colonnade circulaire de piliers en béton armé matelée d'acier d'une hauteur de 10 mètres, une table massive supporte les deux niveaux de cet édifice.



Epine dorsale de l'établissement, la galerie - baignée de la lumière du jour grâce à une grande verrière zénithale - dessert et relie toutes les phases successives de l'édification de la Cour de Justice. Les salles d'audience s'ouvriront sur elles.

Deux tours de 110 mètres de hauteur et de 26 étages chacune marquent dans la silhouette du Plateau de Kirchberg la présence de la Cour de Justice. Ces deux constructions élevées accueilleront des bureaux pour les services de traduction de la Cour.

Avec le partenariat de CBR, le programme de la journée :

| | |
|-------|---|
| 7H45 | Départ en car de l'ARALg Exposé technique CBR - Ciment - Voile béton autonettoyant |
| 10H15 | Introduction & aperçu d'une autre facette de la profession d'architecte Project Manager par Ch. COUNSON |
| 10H30 | Palais & Cour de Justice - Exposé technique & visite - Façades respirantes des tours & Ecran suspendu en verre de l'anneau - BELGOMETAL |
| 12H45 | Lunch |
| 14H30 | Visite de la Philharmonie |
| 16H00 | Retour vers Liège |

INVITATION

Le nouveau ROI de l'Ordre

LE NOUVEAU R.O.I. DE L'ORDRE A ETE VOTE !

Cela fait maintenant presque trois ans que la réforme est à l'étude. On connaît les nombreux soubresauts qui ont émaillé son difficile accouchement, qui est d'ailleurs loin d'être achevé.

Toujours est-il que même si les francophones se sont faits à l'idée de la réforme et même d'une scission qui ne dit pas son nom, il s'agit d'une remise en forme d'une loi, ce qui ne peut se faire en deux coups de cuiller à pot, surtout dans le contexte politique actuel.

C'est pourquoi les francophones ont proposé, il y a quelques mois, de modifier le Règlement d'Ordre Intérieur. Cette modification qui peut être réalisée en interne devrait permettre en effet d'amorcer en douceur et en pratique la gestion communautarisée de l'Ordre.

Les Flamands se sont d'abord montrés très réticents par rapport à cette proposition : ils craignaient en effet que les Francophones se contentent de cette seule modification et refusent de continuer à travailler à la réforme proprement dite. Ils ont cependant finalement accepté cette proposition à la condition qu'on n'enterre pas la réforme.

En fait, ce nouveau R.O.I. ne fait que formaliser des pratiques qui étaient déjà pratiquement possibles sur base de l'ancien R.O.I. : les sections linguistiques existaient en effet déjà.

Toujours est-il que dans la procession d'Echternach de la réforme le vote de la fin du mois de février sur le nouveau R.O.I. fait l'effet d'un grand bon en avant : sur les 105 articles que compte ce nouveau document, 53 sont des articles modifiés, complétés ou nouveaux.

Que peut-on y relever de saillant ou d'intéressant :

- D'abord la section 2 (art. 7 à 9) qui concerne les personnes morales.
- L'article 14 qui concerne la publication de la liste des architectes : « ... *En vertu de l'Article 38, 9° de la loi du 26 juin 1963, le Conseil national a pour mission de publier sur son site internet, non pas le tableau dans son intégralité, mais bien la liste des architectes inscrits sur un des tableaux de l'Ordre ou sur la liste des stagiaires, autorisés à exercer la profession d'architecte, donc en ordre d'assurances et non frappé d'une décision disciplinaire définitive de suspension et en ordre de cotisation.* ».
- L'article 24 (modifié en fonction de la Loi Laruelle) : « &1. *Les membres du Conseil de l'Ordre, effectifs et suppléants, sont élus pour un terme de six ans parmi les membres de l'Ordre, selon les modalités établis aux Articles 10 et 11 de la loi du 26 juin 1963 ainsi qu'aux Articles 2 à 31 de l'arrêté royal du 31 août 1963. Le conseil se renouvelle par moitié et tous les trois ans. Les membres ne peuvent exercer consécutivement plus de deux mandats....* ».
- L'article 27 sur la composition du conseil national : « ... *D'une part, les membres du conseil national reflètent l'ensemble de la profession d'architecte, d'autre part ils sont le relais entre le conseil national et la section et le conseil provincial auxquels ils appartiennent ou le secteur public dont ils émanent en vertu de l'Article 34 de la loi du 26 juin 1963. Ils ne représentent pas les organisations professionnelles dont ils sont membres* ».
- Les articles 39 à 45 sur les sections : « *conformément à l'Article 35 de la loi du 26 juin 1963, le conseil national comporte deux sections, l'une d'expression française, et l'autre d'expression néerlandaise, qui peuvent délibérer séparément ou en commun / Chaque section établit son propre règlement d'ordre intérieur définissant ses règles de fonctionnement internes, sans préjudice des règles en vigueur dans la Loi ou le présent ROI. / Les sections se prononcent sur tous les points relevant des attributions du Conseil National. Elles ont un devoir de communication et de concertation sur toutes matières pouvant influencer l'exercice de la profession.* ». Il faut relever que : « ... *Elles ne peuvent contracter en nom propre en vertu de l'article 37 de la Loi de 1963.* » (Ce qui reste une prérogative du conseil national).

• L'article 46 sur les secrétaires généraux : « *Chaque section dispose d'un secrétaire général dont les missions et attributions sont définies dans le règlement d'ordre intérieur de sa section. Les secrétaires généraux de chaque section assument conjointement la responsabilité du fonctionnement intérieur du service administratif du conseil national. Les secrétaires généraux veillent à la communication et la concertation entre les sections sur toutes matières pouvant influencer l'exercice de la profession* ».

• Le Titre IV, surtout, qui concerne l'organisation administrative (articles 79 à 100) : « *Chaque section définit dans son propre règlement d'ordre intérieur les règles applicables au personnel, à la gestion financière et à la gestion administrative de son ressort. / Les secrétaires généraux des sections organisent la concertation pour garantir le fonctionnement administratif du Conseil national...* ». Et plus particulièrement les articles 83 et 84 qui concernent les finances, les ressources et le budget : « *La cotisation exigée annuellement devant rester égale pour les architectes quelle que soit la section dont ils ressortent, le budget total de l'Ordre est fixé conjointement par les deux sections dans le respect de la clé de répartition décrite au présent article du règlement d'ordre intérieur. Cette clé de répartition est calculée sur base de la proportion d'architectes inscrits dans chaque rôle linguistique, tel qu'elle était constatée au 31 décembre de l'année précédent l'année d'élaboration du budget. Elle est d'application pour la prise en charge respective des frais, dépenses, investissements et actions propres au Conseil national. / Le trésorier de chaque section a la responsabilité de la tenue de toutes les recettes et dépenses effectuées par sa section du conseil national / Les cotisations sont perçues pour le compte de l'Ordre des architectes par les sections du Conseil National. Leur montant est fixé annuellement par le Conseil National qui peut fixer des redevances proportionnellement différentes en fonction des dates d'inscription en cours d'exercice, au tableau ou sur la liste des stagiaires.../ Chaque section a l'obligation de présenter et de faire approuver son projet de budget annuel et son bilan avec ses comptes de l'exercice écoulé au Conseil National, selon la forme unifiée prévue par le Conseil national. Le projet de budget des sections englobe les projets de budget de la section, des conseils provinciaux et du conseil d'appel de leur rôle linguistique, et la quote-part dans le projet de budget du conseil national. Les sections établissent ensemble le projet de budget annuel propre au Conseil national qui est intégré dans le projet de budget des sections.* ».

• L'article 103 sur les publications et l'information : « Le conseil national délègue aux sections la responsabilité d'assurer de la manière la plus appropriée l'information sur les activités de l'Ordre, ainsi que sur toute matière intéressant la profession d'architecte. Cette publication se fait dans la langue du conseil où l'architecte est inscrit. Aucune publication ne peut être éditée ou patronnée par un conseil de l'Ordre sans autorisation de la section du conseil national dont il dépend. »

•• ARCHITECTES

Deux ailes linguistiques

Dès le 1^{er} mars, les ailes linguistiques de l'Ordre des architectes, jusque-là inactives, bénéficieront d'une large autonomie dans le cadre de la législation actuelle. Cette évolution sera toutefois suivie par une seconde phase qui devrait à terme déboucher sur la mise en place de deux ordres professionnels distincts, l'un francophone, l'autre néerlandophone. Pour

le nord et le sud du pays, a annoncé Jos Leyssens, président du Conseil national des architectes. « *Beaucoup de matières, comme l'urbanisme, l'environnement mais aussi l'enseignement et la culture ont été régionalisées ou communautarisées. Ces évolutions sont à l'origine d'un dysfonctionnement du Conseil national des architectes notamment parce que les responsables politiques des différentes régions n'ont pas d'interlocuteurs bien précis à qui s'adresser* », a-t-il expliqué.

La Tribune de Bruxelles du 21 au 27 février 2008

Grand messe du CNOA

« GRAND MESSE » DU CNOA : DE TRISTES SCHRTRUMPFS À L'ATOMIUM

On attendait ce genre de manifestation depuis des années.
Elle a enfin eu lieu ! Mais comment ?

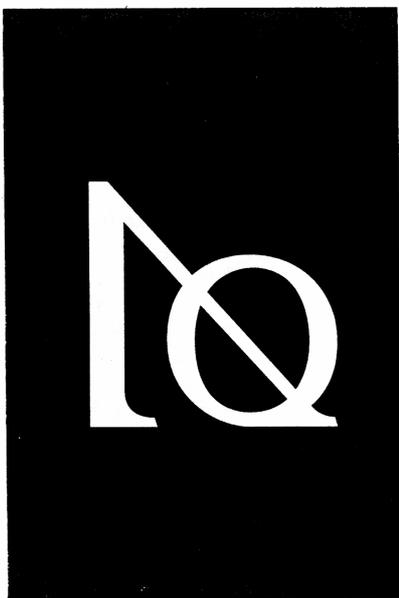
De nombreux membres de l'Ordre espéraient en effet depuis des années que l'on organise enfin une réunion de tous les mandataires afin de faire le point sur la réforme et plus simplement pour leur permettre de se rencontrer et d'échanger leurs points de vue.

Il faut se rappeler que l'Ordre des Architectes français organise chaque année une assemblée générale de l'ensemble des mandataires de toutes les régions de l'Hexagone (et des Dom-Toms) afin de faire le bilan de l'année écoulée et de débattre d'une question d'actualité (il y a un an, l'AG consacrée aux questions européennes s'est même déplacée à Bruxelles pour l'occasion).

Le vendredi 15 février dernier, l'ensemble des mandataires mais également du personnel administratif de notre ordre (encore officiellement national) a donc été convié à l'Atomium fraîchement rénové pour prendre connaissance de la nouvelle organisation (officieuse) mise en œuvre dans chacune des deux communautés (les modes d'organisation étant sensiblement différents).

Malheureusement, si beaucoup de membres de l'Ordre étaient présents (on comptait en effet certains absents, principalement du côté néerlandophone) les échanges furent brefs et l'information peu intéressante.

En effet, tandis que l'on présentait aux néerlandophones l'organisation de leur « aile », les francophones visitaient l'Atomium. Ce fut ensuite à leur tour d'être informés sur leurs nouvelles structures tandis que leur homologues flamands faisaient la visite. Signalons que cette dernière avait un caractère un peu comique puisque les participants s'étaient vus offrir (en plus d'un bel ouvrage sur l'Expo '58) un polar « bleu ordinal » orné du logo, ce qui conférait au groupe une allure de Schtroumpfs en gouquette.



Ce côté comique joint au plaisir de la visite (la vue était dégagée et a permis de découvrir les vilaines toitures du plateau du Heysel) et des retrouvailles n'a malheureusement pas pu masquer le malaise sous-jacent.

Les participants avaient en effet été conviés à cet événement par une invitation contenant le programme de l'après-midi dans les deux langues mais dont la couverture bleue, dépourvue de texte, était frappée du logo de l'Ordre imprimé à l'envers.

D'ancuns, lors du lunch de midi avaient glosé sur la précipitation de l'Ordre (l'invitation a été envoyée tardivement comme c'est aujourd'hui trop souvent le cas) ou sur la maladresse de l'imprimeur.

Il ne s'agissait malheureusement pas d'une maladresse mais bien d'un acte délibéré, comme l'a expliqué Richard DELVIESMAISON lors de l'introduction de la présentation francophone.

Ce sigle inversé, dépourvu de légende, avait en effet été imposé par l'aile néerlandophone qui voulait indiquer par là que, pour elle, l'Ordre n'existe plus et qu'on ne peut donc désormais plus l'envisager qu'à travers un rétroviseur.

Si certains néerlandophones présents se sont ultérieurement empressés de dédramatiser la chose en soulignant qu'il s'agissait surtout de montrer qu'il s'agit d'aller de l'avant, d'autres informations glanées lors du drink final ont confirmé le caractère peu sympathique de la chose.

Il apparaît en effet que certains néerlandophone voulaient qu'on imprime quatre invitations différentes : une en français et une en néerlandais pour les mandataires (avec le logo inversé) et une en français et une en néerlandais pour les invités (qui rejoignent les participants en fin d'après-midi). Le Président national est heureusement déjà parvenu à ramener les invitations à deux modèles bilingues (mandataires et invités). Il faut savoir aussi que les mêmes avaient refusé le principe de la réunion commune et le choix de l'Atomium comme étant un symbole de la Belgique unie. Le Président ayant maintenu ces deux choix, ceci explique l'absentéisme de ces mandataires.

On peut évidemment toujours se consoler en se disant qu'on aurait évidemment pu aussi inverser le logo dans le sens vertical ce qui aurait carrément représenté le sigle du « Vlaamse Ordre » (VO).

Notons encore qu'à la fin de la présentation des structures francophones, j'ai demandé s'il était possible de pouvoir succinctement prendre connaissance du « modèle » flamand (c'était en effet l'occasion ou jamais) mais il m'a été répondu que ce n'était pas possible parce qu'il fallait reconfigurer l'ordinateur pour la présentation Power-Point : comme on le voit, même les ordinateurs se mettent maintenant de la partie pour diviser l'Ordre ! Comme l'a souligné R. DELVIESMAISON dans sa brève introduction, les mandataires auront donc eu droit à un enterrement plutôt qu'à une fête !

Seul point positif de cette coûteuse (on parle d'un budget de +- 25.000 €) et fort peu productive journée : dans son discours de clôture, le Président Leyssens a indiqué que l'organe fédéral de la nouvelle structure (le reliquat du CNOA) aurait un statut légal (et ne serait donc pas la simple « plateforme de discussion informelle dont rêvent certains mandataires flamands).

Les hasards du calendrier veulent qu'une semaine plus tard exactement se tenait l'assemblée générale annuelle de la FeBe (la fédération du béton préfabriqué) : quel contraste !

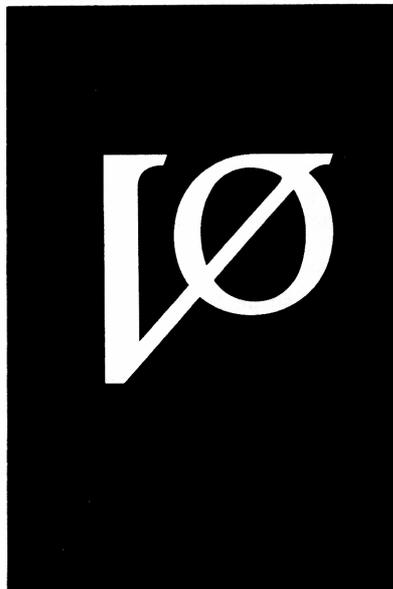
Ici point de clans séparés mais un banquet rassemblant l'ensemble des responsables flamands, wallons et bruxellois autour de tables « mixtes ».

Comme de coutume, le Président de la FeBe avait invité un conférencier : il s'agissait cette fois de Rudy AERNOUDT.

Pour ceux qui ne le connaissent pas, il s'agit d'un homme politique qui a été chef de cabinet dans des ministères wallons et flamands et qui s'est fait virer il y a quelques mois d'un de ces derniers parce qu'il avait eu le mauvais goût de relever qu'il n'y avait pas qu'à Charleroi qu'on connaissait des scandales. Et de citer quelques exemples flamands, ce qui avait entraîné la démission d'une ministre de cette région.

Avec humour et malice (il a un peu le physique et le sourire espiègle de Pierre PERRET), Rudy AERNOUDT a balancé à l'assistance quelques vérités bien senties sur les défauts des francophones (dans la langue de Molière) et des flamands (dans la langue de Vondel) ainsi que sur l'importance économique de Bruxelles et sur l'intérêt de préserver notre unité.

Comme on peut le voir, il y a encore chez nous des gens sensés, mais ce ne sont malheureusement pas des architectes.



M. PROCES

EN BREF...

Un autre avis sur le PPP (Partenariat Public Privé)

Dans les Grenouilles de mai et juillet 2007, nous avons abordé ce sujet du PPP.
Voici une réflexion de nos confrères français à ce sujet.

Les coûts des PPP, l'impact budgétaire très incertain, l'abandon des prérogatives publiques aux partenaires privés, la multiplication des Contrats de Partenariat et la place des architectes vis à vis de ces contrats, tous ces points ont été abordés tout récemment par le Conseil National des Architectes de France.

Ce type de contrat n'a pas bonne presse chez nos confrères français.

Pour beaucoup d'entre eux, les PPP c'est la condamnation de l'architecture publique, on livre cette architecture et l'urbanisme à la seule ingénierie technique et financière.

Pour toutes ces raisons, les architectes français estiment que le recours aux PPP devrait être une exception très encadrée.

Disparition de la revue « *Architecture d'aujourd'hui* » ?

Les éditeurs de cette revue française viennent d'être mis en liquidation judiciaire.

Sauf repreneurs, il faut envisager la disparition d'une revue dont le premier numéro date de novembre 1930 et qui tout au long de sa parution a eu une information architecturale d'une renommée internationale, à l'égale de *Domus* ou *Progressive architecture*, pour n'en citer que deux.

Sans doute, les historiens de l'architecture vont partir à la recherche de cette collection.

Système photovoltaïque intégré VM ZINC.

Système de toiture associant une couverture en VM ZINC et des panneaux solaires photovoltaïques.

Les panneaux sont encastrés dans des bacs en zinc, la rapidité de pose est acquise grâce à un kit complet préfabriqué à la demande.

On tiendra compte de l'orientation du toit

Un jeune confrère expose à la journée **BOIS & HABITAT**.

Le dimanche 18 mai, Jean-Christophe LOUIS présentait son premier projet réalisé *rue Marmont, 7 à 4130 Esneux.*



La "Journée de visite des maisons en bois", organisée par l'asbl "**Bois et Habitat**" est l'occasion de découvrir une centaine de constructions qui vont de la maison familiale aux immeubles collectifs.

La journée du **25 mai** est consacrée à la **Journée de la Rénovation**, six projets sont présentés par nos confrères de l'ARALg.

Exceptionnellement en effet, les propriétaires de ces constructions ouvrent leur porte au grand public.

